



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 30283

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le plan de soutien et de repositionnement des sciences humaines et sociales. En effet, les sciences humaines et sociales (SHS) souffrent d'une marginalisation sur le plan de la recherche et de l'insertion professionnelle. Le problème principal réside dans la difficulté des jeunes diplômés à trouver un emploi en adéquation avec leurs qualifications. Cela est particulièrement prégnant dans les disciplines qui préparent à un métier dominant, comme l'histoire qui conduit au métier de l'enseignement. Cependant, seuls 11 % des étudiants s'orientent vers les professions de l'enseignement, ce qui en fait la filière à la plus faible qualité d'insertion. Le taux de contrats à durée déterminée est de 42 % et seulement 50 % ont un statut cadre. Ce taux tombe même à 42 % chez les étudiants en langue, lettres et arts. Moins de 10 % des étudiants en psychologie deviennent psychologues professionnels, même si les étudiants de la filière trouvent un emploi à plus de 90 %. Ces chiffres demeurent inquiétants dans la mesure où ils signifient que l'insertion n'a pas été suffisamment prise en considération dans la formation. Ainsi, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour consolider la formation et l'orientation des filières de sciences humaines et sociales.

Texte de la réponse

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche est attentive à la qualité de la formation dans l'ensemble des domaines disciplinaires en lien avec une réflexion élargie sur l'orientation et la réussite des étudiants favorisant une meilleure insertion professionnelle. La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 a confirmé l'obligation d'une information sur les taux de réussite et l'insertion professionnelle aux étudiants avant leur orientation dans les différentes filières de formation, quelque soit leur niveau. Dans le cadre de la concertation actuellement en cours sur la simplification des intitulés des diplômes nationaux pour en améliorer la lisibilité pour l'ensemble des usagers (étudiants, familles et employeurs), une attention particulière est portée sur les parcours pluridisciplinaires en licence. La spécialisation progressive au sein de parcours type permet alors à chaque étudiant, dans une démarche d'orientation accompagnée, d'affiner son parcours de formation et ses choix, en fonction du projet personnel et professionnel envisagé et des capacités démontrées dans le parcours préalable. Le cadre national des formations ainsi rénové et la nouvelle nomenclature des intitulés seront soumis pour avis au CNESER (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) en décembre prochain. Concernant la formation des enseignants qui représente, pour certaines filières du secteur « sciences humaines et sociales » (SHS), la cible d'insertion majoritaire, la loi de refondation de l'école a créé les ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation) qui organiseront dès septembre 2013 les formations, les master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », permettant aux étudiants de se préparer à l'exercice du métier d'enseignant, sur l'ensemble des compétences professionnelles (disciplinaires, didactiques, ...). Seront proposés à ceux qui ne réussiront pas le concours un bilan dès la fin de la 1re année de master, un accompagnement vers une réorientation ou vers un parcours adapté du même master destiné à préparer à des métiers en dehors de l'éducation nationale, mais relevant du secteur de la formation et de l'enseignement (formation de formateurs, responsable de formation, formations pour adultes,

accompagnement des personnes en situation de handicap, communication et médiation scientifique, ingénierie des formations numériques, ...). Des stages en entreprise pourront compléter ce parcours pour une meilleure intégration professionnelle, y compris en dehors des métiers directement liés à l'enseignement. En ce qui concerne plus généralement le domaine des SHS, une analyse de certaines filières a débuté en s'appuyant sur les étapes suivantes : identification des flux d'étudiants concernés à chaque étape de la formation depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur jusqu'à la sortie du parcours universitaire, les modalités de sortie du parcours disciplinaire étudié, les métiers et les secteurs d'emploi aux différents niveaux de sortie (diplômants ou non comme la 1^{re} année de master), les compétences transversales et professionnelles qui sont validées au fur et à mesure du cursus. Cette réflexion constitue pour chaque filière étudiée un préalable à la communication auprès des futurs étudiants sur le lien entre les formations proposées et les métiers où les compétences acquises lors de ces formations constituent des atouts pour les diplômés. Articulée d'une part avec la spécialisation progressive en licence, le rapprochement des licences générales et professionnelles et d'autre part avec les démarches « compétences » proposées par les établissements permettant d'établir pour chaque apprenant le portfolio des acquis dus à l'ensemble du parcours individuel (qu'il soit académique, professionnel, extra-scolaire, ...), cette réflexion doit permettre aux responsables de formation comme aux étudiants d'identifier les débouchés compatibles avec leur formation et les compétences développées en dehors d'un métier ou secteur cible unique et de communiquer en conséquence auprès des futurs employeurs. L'ensemble des enjeux liés au développement des SHS, en matière de formation, d'insertion professionnelle et de recherche trouveront leur place au sein d'un plan global actuellement en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30283

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6591

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11100